



UFETAM - BUREAU NATIONAL 25 et 27 juin 2024 RELEVE DE DECISIONS

Présents : Dominique VINCENT - Stéphane KERAUDRAN - Jeannine MAGREX - Robert BAYLOCQ - Joëlle MARTICHOUX - Jean André CAMEL - Rémi HUTINET - Sandrine LUCAS - Séverine GABET- Frédéric GIRARD - Valérie MOINE – Rokia LARIBI
En visio : Eric TAVERNIER – Rémi LE BESQ
Excusés : Stéphanie GALTIE– Carine DUMAS

Mardi 25 juin 2024 – Président de séance Joëlle Martichoux

Salle de la Permanence UFETAM Plôt i La Défense

Accueil :

Le secrétaire général accueille les participants et fait un point d'actualité. Il relate le contexte politique du moment et les échéances électorales des 30 juin et 7 juillet.

Un point sur le dossier PSC est présenté à la suite de l'attribution du marché au prestataire ALAN et les recours qui s'en sont suivis.

Approbation compte-rendu BN mars (vote) Unanimité
Validation ordre du jour (vote) validé à l'unanimité

Approbation du CR du bureau national du 12 mars :

Vote : approuvé à l'unanimité

Validation de l'ordre du jour :

Vote : approuvé à l'unanimité

Charte des moyens :

Les membres du BN échangent sur le projet de charte des moyens et des amendements à présenter au conseil national. Le document a été transmis à l'ensemble des syndicats.

Bien que tout le monde s'entende sur l'objectif de solidarité entre les syndicats, le projet ne fait pas consensus entre les différents syndicats.

Compte tenu de l'absence d'accord entre les syndicats, il est proposé de reporter le vote au futur congrès laissant le temps de la mandature pour la réflexion. Il est rappelé que les deux prochaines années doivent être consacrées à la préparation des élections.

**Vote sur le retrait de ce point de l'ordre du jour du CN : Vote à bulletin secret
3 absentions et 9 POUR le retrait.**

Ordre du jour du conseil national :

Le retrait de la charte de l'ordre du jour étant acté, le BN modifie l'ordre du jour du conseil national.

Après le tour des syndicats, seront abordés les sujets relatifs à la PSC, les CSA communs, l'indemnitaire, les élections, le congrès de la FGTE.

Point communication :

Sandrine présente l'avant-projet de note stratégique sur la communication interne/externe de l'UFETAM.

Structuration – organisation de l'UFETAM :

Le secrétaire général présente le document d'organisation du bureau national en rappelant qu'il s'agit d'un document évolutif. Le document sera publié sur le site, partie réservée aux adhérents.

Regroupement des syndicats :

Il est rappelé que les projets de regroupement doivent faire l'objet d'un dossier à présenter à la Confédération, la fédération – qui consulte l'UFETAM - et les URI concernées.

Le secrétaire général propose une motion à l'avis du bureau national sur les orientations portées par l'UFETAM :

MOTION SOUMISE AU VOTE

Conformément à la règle qui a jusque-là prévalu pour favoriser les regroupements de syndicats départementaux, régionaux ou multi-régionaux de son champ, l'UFETAM décide de conforter ce mouvement de regroupements en favorisant désormais clairement la constitution progressive d'un syndicat national intégrant l'ensemble des agents de son champ, hors établissements publics.

Vote à bulletin secret : favorable

Point UPCASSE/Association :

Il est rappelé le protocole signé entre l'UFETAM et l'ex UPCASSE permettant une progressivité des cotisations pour les adhérents « ex-upcassiens ».

Une association a été créée : le SIRVAC vise à créer un espace d'échanges sur des sujets transversaux « corporatistes ».

**Jeudi 27 juin 2024 – Président de séance Stéphane KERAUDRAN
RUNGIS – Salle Comfort Hôtel**

Présents :

Robert Baylocq - Jean André Camel - Stéphane Keraudran - Rémi Hutinet - Joëlle Martichoux - Valérie Moine - Eric Tavernier - Dominique Vincent

Excusés : Carine Dumas - Stéphanie Galtié - Frédéric Girard - Michel Hugues - Rémi Le Besq - Sandrine Lucas

Validation ordre du jour:

Ajout d'un point sur la négociation sur la redynamisation d'action sociale ministérielle

VOTE favorable sur l'ordre du jour avec ajout du point proposé.

Introduction de la séance par le secrétaire général :

Des échanges ont lieu sur la diffusion d'un tract sur l'appel à voter pour les élections législatives. Le BN valide la diffusion d'une information aux SG des syndicats qui décideront de la diffusion, et d'une publication sur le site.

Retour sur le conseil national :

Le BN a pris acte du retrait du point sur la charte des moyens dans un objectif d'apaisement au sein du conseil national mais le constat est fait que la rancoeur persiste.

Eric Tavernier ayant été mis en cause lors du CN se réserve un droit de réponse sur les propos tenus mensongers.

Il est rappelé que le CN et le BN ne sont pas des lieux où sont traités les sujets particuliers qui doivent être portés par les groupes de travail thématiques ; ces derniers doivent travailler en amont des instances. Le "qui fait quoi" doit être le document de référence.

Le secrétaire général rappelle que les débats en BN sont confidentiels tant que les décisions ne sont pas portées à connaissance en externe. Il précise que bien entendu, l'élaboration des décisions, les positions individuelles des uns et des autres, sont tout aussi confidentielles, même après le porter à connaissance des décisions du BN. Question de loyauté et de cohésion du collectif que constitue le BN. Il annonce le retrait du mandat accordé au secrétaire général de CFDT METEO au groupe de travail sur la PSC et à la CPPS. Cette décision, révocable si un fonctionnement différent était mis en place en accord avec le mandaté, sera mise en œuvre au plus tôt dès la prochaine CPPS. Pas d'opposition du BN.

Dominique rappelle donc la nécessité du respect de ce devoir de réserve et précise que dans chaque groupe de travail doit être présent un membre du BN pour porter la parole politique.

Un climat de confiance doit être restauré, cela éviterait notamment le toilettage des différents compte-rendus de réunions, permettant ainsi une information plus complète pour les syndicats.

Rémi Hutinet, en charge du dossier OPA et DIR informe le BN que le groupe DIR sera réactivé lors du dernier trimestre 2024.

Il est regretté le départ précipité du secrétaire général lors du conseil national de la veille. Le secrétaire général estime qu'il est temps de rappeler les règles, nécessaires pour un fonctionnement normal des instances, à la fois de loyauté individuelle par rapport à un mandat donné par une structure, et de loyauté individuelle en tant que membre d'une structure. Il y va du fonctionnement de nos instances.

L'UFETAM a trop pâti par le passé de comportements que nous voyons actuellement ressurgir. Il demande à chacun de peser l'importance du respect élémentaire du fonctionnement collectif de nos instances.

Des réunions visio informelles pourraient être organisées pour aborder des sujets d'actualité qui mériteraient des échanges.

Protocole égalité Femmes/Hommes :

Joëlle Martichoux rappelle que les réunions d'écriture et de réécriture du protocole ayant été annulées, le document qui devait être présenté ce matin le sera au prochain bureau national de septembre.

Les syndicats seront sollicités pour rejoindre le groupe de travail rappelant qu'il s'agit d'un sujet transversal concernant tout le monde.

Il est rappelé que la permanence diffuse toutes les semaines le tableau des réunions avec l'administration comportant les référents et les participants connus ; ce dernier vise à informer les syndicats mais également à compléter les délégations en tant que de besoin.

Point Jeux Olympiques :

Il est rappelé que l'aspect logistique (dortoirs, astreintes...) s'organise.

En revanche, demeurent les difficultés de circulation pour les équipes d'intervention. Les informations arrivent de façon très descendante et au compte goutte dans les CSA locaux.

Valérie Moine rappelle que les SRIAS passent beaucoup de temps sur l'action sociale notamment pour la gestion des berceaux dans les crèches. Des budgets ont été alloués au SRIAS, colos, tickets CESU...

Actualité fédérale :

Dominique Vincent et Stéphane Keraudran participent ce jour à l'inauguration du siège de la FGTE.

Des bureaux et conseils fédéraux se réunissent la semaine prochaine sur l'organisation du prochain congrès de la FGTE auquel seront conviés les syndicats.

Pôle juridique :

Il est rappelé la publication d'une fiche de poste pour un référent du pôle juridique de l'UFETAM.

Trois candidatures ont été réceptionnées dont l'une a été retirée.

Le BN est appelé à se positionner sur la proposition de la Comex de retenir les deux candidatures.

La première vise David Magnaux SG du SEEBOFRA est proposé comme coordonnateur du pôle.

Il serait accompagné de Eric Bouquet déjà détaché à 70 % à l'UFETAM et qui ne souhaite pas passer à 100 % pour conserver son poste en DDTM.

VOTE sur le recrutement de David Magnaux coordonnateur de la cellule juridique : favorable

Eric Bouquet étant déjà permanent, son positionnement sur le poste juridique ne nécessite pas de vote.

Conventionnement avec bureau d'avocat :

Après contact avec la confédération, des entretiens se sont tenus avec plusieurs cabinets d'avocats et la Comex.

Des propositions de conventions et de tarifs ont pu être analysées

Le BN est appelé à se positionner sur une convention pour un an pour un tarif forfaitaire de 15 heures pour un montant de 2 625 €.

VOTE sur la signature d'une convention pour 1 an pour 15 heures pour un montant de 2 625 € avec Me Boussoum : favorable

Poste de permanent administratif :

Une candidature a été reçue émanant de Evelyne Joyeux Homer en poste à la DDTM 17 et suppléante à la CAP des catégories B.

VOTE sur le recrutement de Evelyne Joyeux Homer : Favorable

Questions diverses :

Sur l'appel à faire barrage à l'extrême droite, l'UFETAM a fait une première communication, il est proposé qu'un nouveau message sera publié sur le site et adressé aux syndicats.

VOTE : favorable

Négociation sur la redynamisation du modèle social ministériel :

Une intersyndicale (FO UNSA FSU) s'est constituée, la CGT a refusé.

Des propositions d'amendements ont été portées par FO et CFDT. La réunion pour travailler sur un nouveau document a été reportée. La délégation CFDT propose que si l'administration ne change pas de posture, de ne pas signer.

VOTE sur refus de signature : favorable

Informations diverses :

Suite à la démission d'un membre de la COMEVAL, les membres figurant sur la liste des candidatures validée lors des élections ont été sollicités.

Claude Guillet, qui a annoncé en conseil national la veille sa démission de la CAP des catégories B, sera contacté par le secrétaire général pour aborder son remplacement.